

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 9 AOÛT 2022

Date de convocation : 01/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le neuf du mois d'août et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – LESPAGNE Patricia - PINET Florent - EYMERY Thomas - BEGOU Louis - PARA Jérôme

ABSENT : MARTIN Marie - PISTONO Marie-Paule

ABSENT REPRESENT : VARRY Simon (pouvoir à EYMERY Thomas)

**POINT SUR LES FACADES :**

Madame le Maire rappelle le déroulement du projet qui débute en 2021. Le CAUE est venu donner ses préconisations, et conseiller du crépi. En décembre 2021, le conseil municipal à l'unanimité a voté une demande de subvention pour un taux à 30%. En janvier 2022, à l'unanimité le conseil municipal revote une demande de subvention pour un taux à 50% (suite à une modification des taux). Les travaux de ravalement des façades ont commencé en juillet (vacances scolaires). Le devis fourni par l'entreprise correspond à du crépi. Les façades font ressortir des pierres apparentes qui feront l'objet d'un chiffrage supplémentaire.

**DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU DEVIS COMPLEMENTAIRE DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**

Lors du dernier conseil municipal, le devis complémentaire de CHLEAUE pour 6 592 € pour la réalisation du schéma directeur assainissement a été voté, il faut l'intégrer au budget comme suit :

1641-OPFI – 448€

2031-10009 (zonage assainissement) – 6 144 €

2021-10014 (schéma directeur assainissement) + 6592€

Délibération à prente, vote à l'unanimité

**DELIBERATION RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE POUR L'ATSEM**

Le régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en place en 2018, afin que l'atsem puisse bénéficier des primes, il convient de la rajouter dans la délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE DELDON**

Vente des parcelles E531 et E536 pour 1039m<sup>2</sup>. Pas de droit de préemption urbain

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE DICK**

Vente des parcelles A1015 et A1371 pour 2090m<sup>2</sup>. Pas de droit de préemption urbain

**DEVIS LUDAMBULE – EMPRUNT DE JEUX (ECOLE)**

La maîtresse demande d'adhérer à Ludambule (prêt de jeux) pour 210 €.

VOTE A L'UNANIMITE

Madame le maire rappelle le projet d'aménagement de l'école pour accueillir les maternelles pour un coût de 8 117,43 €. Les charges du personnel pour les maternelles s'élèveront pour une année à environ 24 000 €.

Une commande de jeux a été refusée car des jeux ont été achetés dans le projet d'aménagement de l'école pour accueillir les maternelles.

**DEMANDE DE SUBVENTION : ACCA**

La société de chasse demande une subvention. Celle-ci ne donne pas de chiffre mais un projet de mirador, le reste à charge de l'accas est de 800€. Madame le Maire rappelle que toute demande de subvention doit être faite avec le bilan et un projet d'intérêt général. Florent PINET propose d'installer un tableau où chaque équipe indiquerait la zone de chasse afin que les promeneurs puissent consulter.

Après débat, le conseil municipal décide de donner une subvention de 200€ à la société de chasse.

VOTE A L'UNANIMITE

### **COURRIER DE MADAME ANNICK AUBERT**

La lecture du courrier en date du 30 juillet 2022 de Madame Annick AUBERT est faite. Celle-ci propose d'acquérir l'androne ou que le conseil municipal installe une porte. Après débat, il s'agit d'une voie publique, et le conseil municipal ne donne pas une suite favorable car une voie communale ne peut être enclavé.

### **TERRAIN PELOUX : CERTIFICAT URBANISME OPERATIONNEL**

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé, le service instructeur de la DDT a instruit notre demande. L'instruction indique que ce terrain est en zone agricole. Le terrain est situé en zone de risques d'aléa moyen de glissement de terrain et en aléa fort d'inondation où toute construction est interdite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Voirie communale : Madame le Maire propose de réfléchir sur la réfection de la voirie communale afin de demander une subvention en 2023.

Camping : nous arrivons à la fin de la troisième année de la gérance du camping. Madame le Maire demande de réfléchir sur les HLL : la mairie augmente le loyer du camping pour laisser à Yoann la gestion des HLL.

Séance levée à 18 heures